



## Salaire impayé contrat de professionnalisation non signé

Par **kaede**, le **10/01/2016** à **00:55**

Bonjour,

J'ai commencé à travailler dans une entreprise de moins de 10 salariés afin d'effectuer mes études en alternance. Nous avons convenu, l'école, mon employeur et moi, de faire débiter le contrat au 1er septembre 2014. L'employeur m'a finalement demandé de commencer le 22 août sans en informer l'école. Lors de mon arrivée j'ai demandé à plusieurs reprises mon contrat de professionnalisation mais il m'a dit qu'il ne l'avait pas reçu. J'ai commencé à travailler dans les locaux de l'entreprise en attendant de le recevoir.

Les conditions de travail étant difficilement supportables, je lui ai d'abord demandé de travailler depuis mon domicile puisque le travail ne nécessitait pas ma présence au bureau. N'ayant pas d'adresse mail de société, j'utilisais ma boîte mail personnelle en attendant le contrat.

Suite à l'importante pression qu'il me mettait, je lui ai fait part de mon hésitation à poursuivre mon contrat avec lui. Le 29 août, l'école m'avait confirmé avoir envoyé le contrat à mon employeur qui ne me l'avait toujours pas fait signer. N'ayant eu aucun document concernant une quelconque déclaration d'embauche, je pense qu'il ne m'a pas déclarée.

L'employeur, étant débordé, m'a demandé de l'aider jusqu'au 11 septembre. Le 1er septembre, j'ai envoyé un mail à l'école pour demander ma désinscription au diplôme car je n'allais pas poursuivre avec l'employeur pour leur éviter l'administratif de la rentrée scolaire. J'ai tout de même continué à travailler pour ne pas le laisser dans l'embarras attendant toujours qu'il me fasse signer un contrat. Voyant que le contrat n'arrivait pas j'ai décidé d'arrêter de travailler le 4 septembre et lui ai demandé comment il envisageait de me

rémunérer alors que je n'avais toujours pas de contrat. Il m'a simplement dit qu'il était question de me rémunérer uniquement si je travaillais jusqu'au 11 et qu'il ne pouvait donc pas le faire.

Suis-je en droit de demander une rémunération pour le travail effectué ?